



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

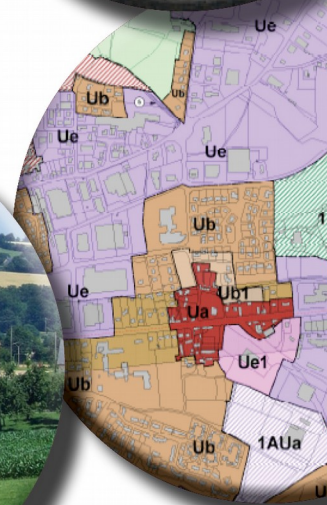
PREFET  
DE LA MAYENNE

Direction  
Départementale des  
Territoires

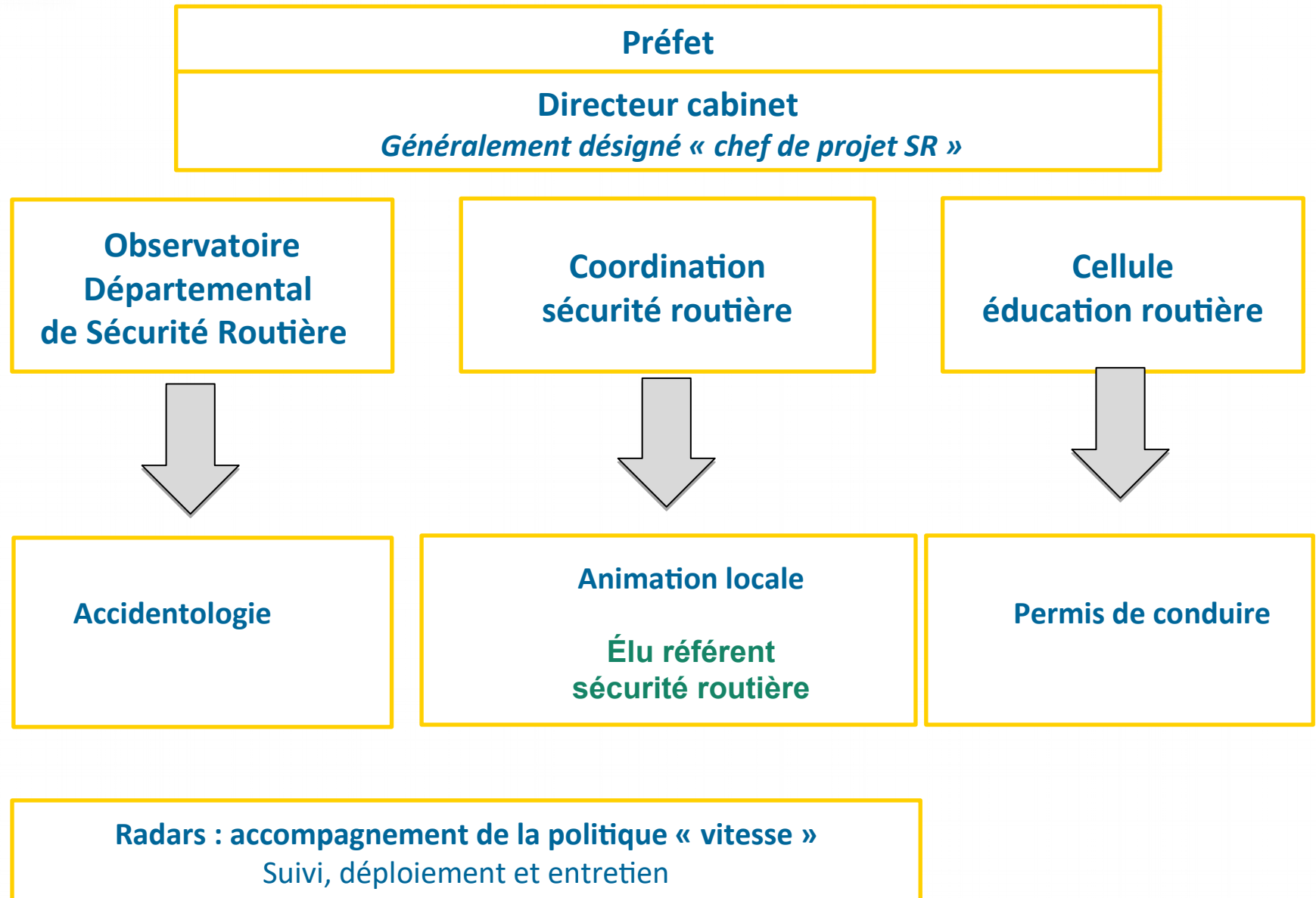
# Présentation du rôle des élus référents sécurité routière

(ERSR)

2021



# La politique locale



# Qui agit ?

Les services de l'État, les collectivités territoriales,  
les associations, les entreprises

- ☞ **La coordination sécurité routière avec les IDSR bénévoles**
- ☞ **Les forces de l'ordre, les services de secours**
- ☞ **L'éducation nationale**
- ☞ **Le ministère de la justice, de la santé**
- ☞ **Les collectivités territoriales**
- ☞ **Les associations et les partenaires**

**Le rôle et la place**

**de l'ERSR**



# Le positionnement de l'ERSR

## L'aspect réglementaire

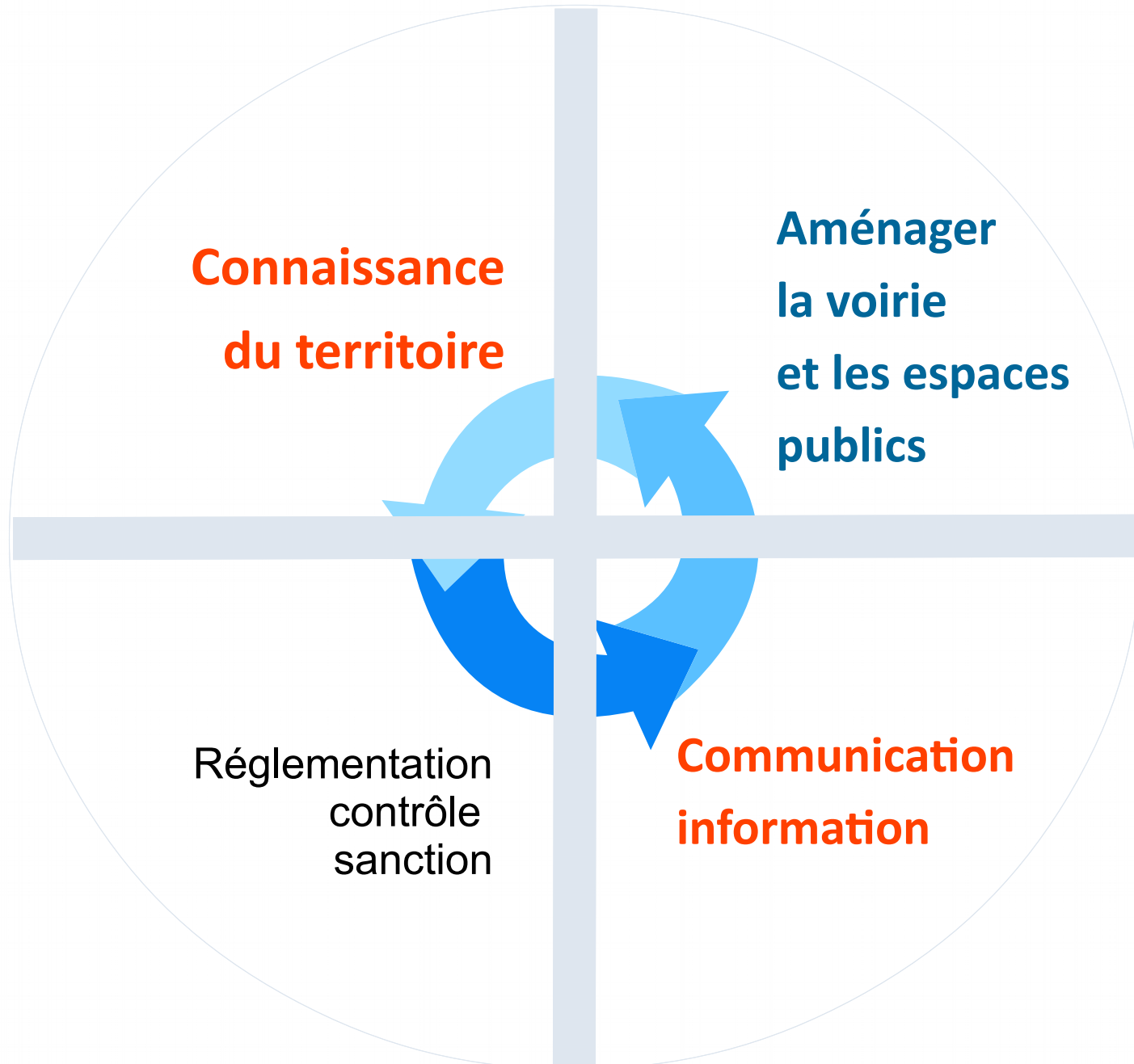
- ❖ Sur la base des orientations nationales fixée par les textes (notamment circulaire de la DSR du 31 mars 2016)
- ❖ Dans le cadre que le maire et le conseil municipal vont fixer au titre de l'engagement des municipalités dans la lutte contre insécurité routière
- ❖ La désignation des ERSR est demandée par le préfet

## L'engagement moral

- ❖ Physiquement être présent, à l'écoute de la population : du diagnostic à l'évaluation des aménagements effectués
- ❖ Avoir conscience que son propre comportement doit être en adéquation avec son discours

# L'action de l'ERSR

SÉCURITÉ  
ROUTIÈRE **VIVRE,  
ENSEMBLE**



# L'action de l'ERSR : exemplaire dans sa conduite

Montrer son adhésion à la règle par l'exemplarité

Passage piéton, vitesse,  
stationnement...

L'ERSR doit être un modèle  
pour les petits et les grands





**Merci pour votre attention...**

Discours du directeur de cabinet (M. Lhermenier) de la préfecture de la Mayenne